



LES
MALADIES
À CARACTÈRE
PROFESSIONNEL

Novembre 2024



En région
Nouvelle-
Aquitaine

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Debarre J.¹, Rouchaud A.¹, Fernet F.², Renaudie N.², Capdeville L.², Homère J.³, Delezire P.³, Garras L.³, Chatelot J.³

¹ Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA)

² Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Nouvelle-Aquitaine

³ Santé publique France, Direction Santé Environnement et Travail

Les **Maladies à caractère professionnel (MCP)** regroupent toutes les maladies que tout médecin et plus particulièrement les médecins du travail, jugent au moment de la visite médicale, de part leur expertise, en lien avec l'activité professionnelle et qui ne sont pas reconnues par un régime de sécurité sociale. De fait, elles échappent aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale. Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, Santé publique France a mis en place, en collaboration étroite avec l'Inspection médicale du travail (Direction Générale du Travail), un programme de surveillance des MCP depuis une vingtaine d'année. **En Nouvelle-Aquitaine**, ce programme est mené conjointement entre Santé publique France, l'Inspection médicale du travail de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et l'Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les résultats des deux quinzaines 2023 sont présentés dans cette plaquette.

Éléments clés 2023



2 Quinzaines

- Du 19 juin au 30 juin 2023
- Du 13 au 24 novembre 2023



7,5 % des équipes médicales volontaires en santé travail ont participé

- 4 312 salariés vus en consultation pendant les Quinzaines



Un taux de signalement de 8 %, en augmentation

- 315 MCP signalées concernant 296 salariés



3,3 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur (ALM)



4,4 % des salariés présentent une pathologie liée à la souffrance psychique au travail

- Une prévalence près de 3 fois plus élevée chez les femmes



78 % des pathologies correspondant à un tableau de MPI ne sont pas déclarées en MP

Méthode

Le programme MCP s'appuie sur **un réseau d'équipes en santé au travail volontaires**, qui signalent deux fois par an pendant deux semaines consécutives, appelées «Quinzaines», tous les cas de MCP observés au cours de leurs consultations et les agents d'exposition professionnelle associés (entre 1 et 3). Cette enquête respecte l'anonymat des salariés venus en consultation et des entreprises.

En **Nouvelle-Aquitaine**, les services de prévention et de santé au travail sollicités sont ceux du régime général (services interentreprises et autonomes), du régime agricole (MSA) et de la fonction publique.

Afin que la population des salariés vus par les services de prévention et de santé au travail soit représentative de la population salariée exerçant en Nouvelle-Aquitaine, des redressements sur le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe ont été appliqués. Toutes les estimations relatives aux salariés ont été redressées et sont présentées sous forme de pourcentage assorti d'un intervalle de confiance à 95 % et les effectifs indiqués sont bruts.

Résultats des Quinzaines 2023

Taux de participation et de signalement

► Un taux de participation de 7,5 %, en légère augmentation

- 41 équipes médicales en santé au travail participantes
- En augmentation par rapport à 2022 dans les services autonomes et inter-entreprises
- 73 % des équipes participantes exercent en services inter-entreprises, 12 % dans les services MSA, 5 % dans la fonction publique et 10 % dans un service autonome, aucune participation de la fonction hospitalière et territoriale

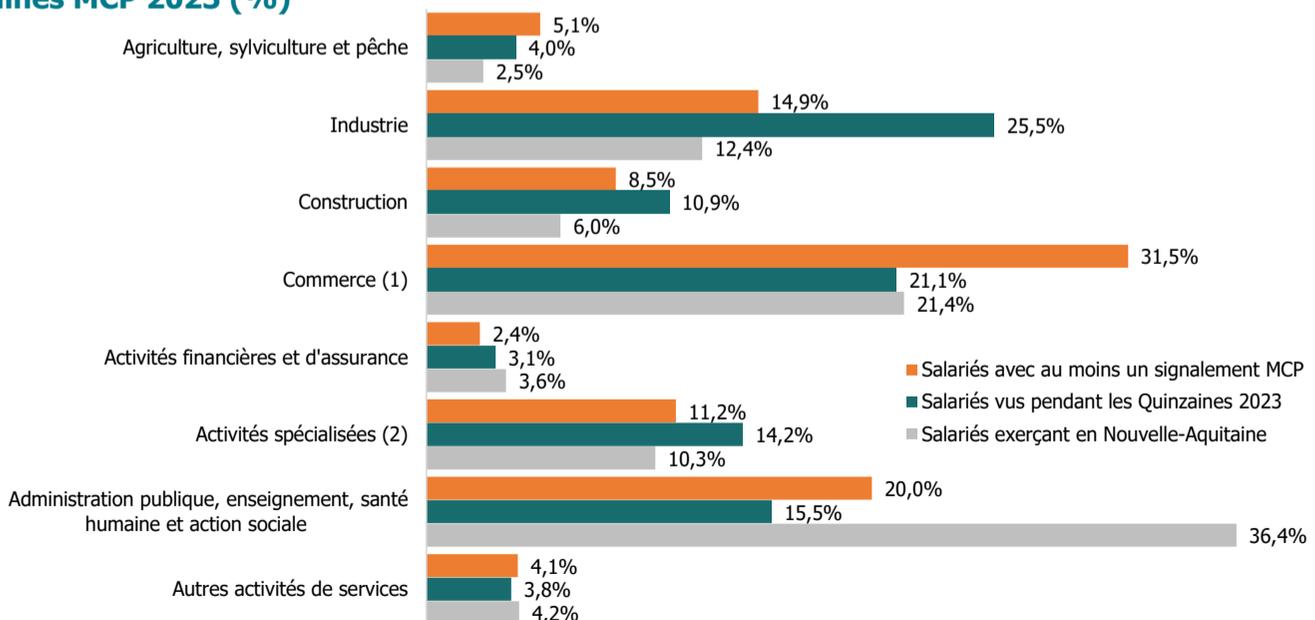
► 4 312 consultations en médecine du travail pendant les 2 Quinzaines par les équipes volontaires

- 72 % des salariés ont été vus par un médecin du travail et 28 % par un infirmier
- Les visites périodiques représentent 23 % des situations, les visites d'embauche 38 %, les visites de reprise ou de pré-reprise 20 % et les visites à la demande 15 %
- 39 % des salariés vus en visite sont des femmes (elles représentent 51 % des salariés, Insee RP 2021), 42 % sont âgés de 45 ans ou plus, 89 % exercent en secteur privé et 82 % sont en CDI

► Un taux de signalement de 8,0 % en augmentation (en 2022 : 6,0 %)

- 296 salariés ont fait l'objet d'au moins un signalement en 2023
- Les signalements sont deux fois plus élevés chez les femmes (11 %) que chez les hommes (5 %)
- Plus élevé à partir de 45 ans (10 %)
- Plus fréquent lors des visites de pré-reprises (25 %) et à la demande (17 %)
- Supérieur à 10 % dans les secteurs du commerce, de la santé humaine et l'action sociale

Répartition des secteurs d'activités des salariés, exerçant en Nouvelle-Aquitaine, vus par les services de santé et de prévention et avec au moins un signalement de MCP pendant les Quinzaines MCP 2023 (%)



* Note : Les secteurs d'activité pour lesquels l'effectif est inférieur à 5 au numérateur et/ou inférieur à 100 au dénominateur ne sont pas précisés.

(1) Commerces de gros et de détail.

(2) Activités spécialisées, scientifiques, techniques, activités des services administratifs et de soutien.

Sources : MCP 2023 Nouvelle-Aquitaine, Insee RP 2021

Les pathologies signalées en lien avec le travail



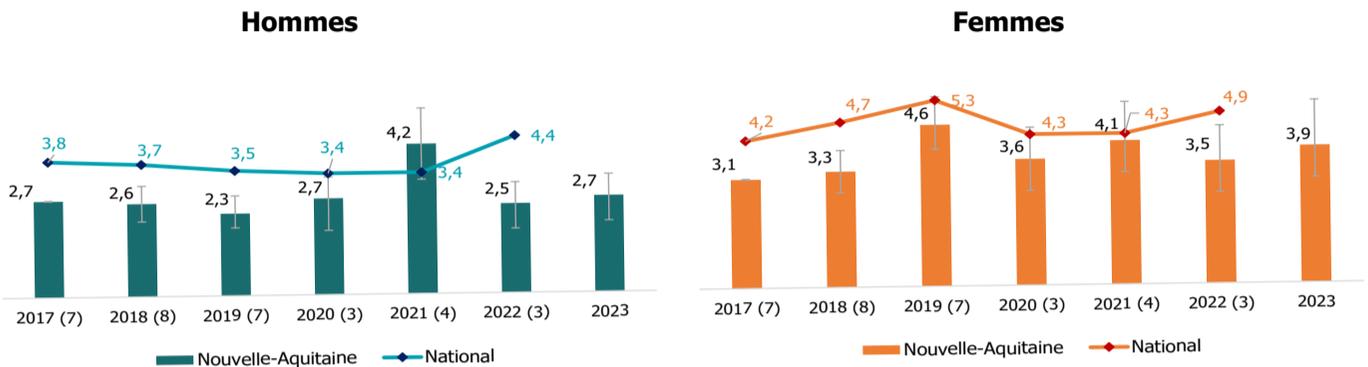
Les Affections de l'appareil locomoteur (ALM)

	Effectifs bruts	Prévalences redressées
Hommes	86	2,7 % [2,1;3,4]
Femmes	67	3,9 % [3,0;5,2]
Ensemble	153 ⁽¹⁾	3,3 % [2,7;4,0] ⁽²⁾

⁽¹⁾ 153 salariés pour 167 pathologies de l'appareil locomoteur dont 156 sont des TMS (troubles musculo-squelettiques) et 6 de l'arthrose

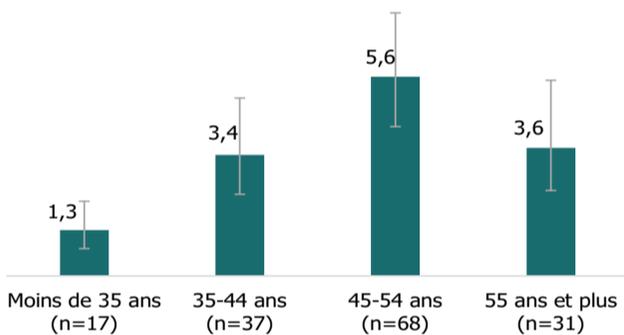
⁽²⁾ Note de lecture : En ajustant les données MCP à la structure de la population salariée régionale, 3,3 % des salariés exerçant en Nouvelle-Aquitaine sont concernés par une ALM.

Evolution des prévalences des ALM entre 2017 et 2023 par sexe (en % redressé et IC)

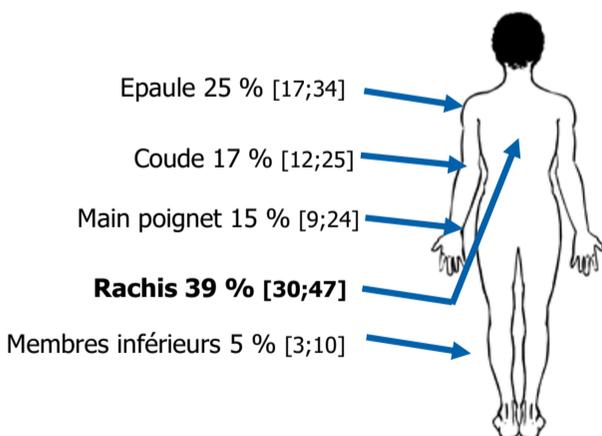


Note : le chiffre entre parenthèse indique le nombre de région pour lesquelles les données sont disponibles pour le calcul de la prévalence nationale (2023 : non disponible au niveau national). Les IC ne sont pas disponibles pour 2017 et ne sont indiqués que pour la Nouvelle-Aquitaine pour des raisons de lisibilité.

Prévalence des ALM en lien avec le travail selon l'âge (en % redressé et IC)



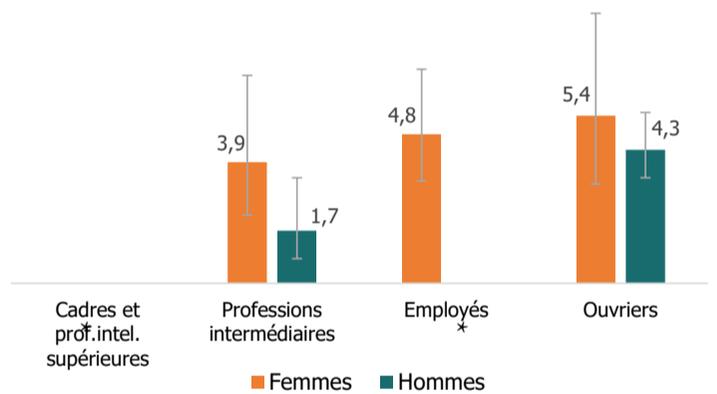
Principales localisations anatomiques des ALM (en % redressé et IC)



Agents d'exposition à l'origine des ALM (en % redressé et IC)

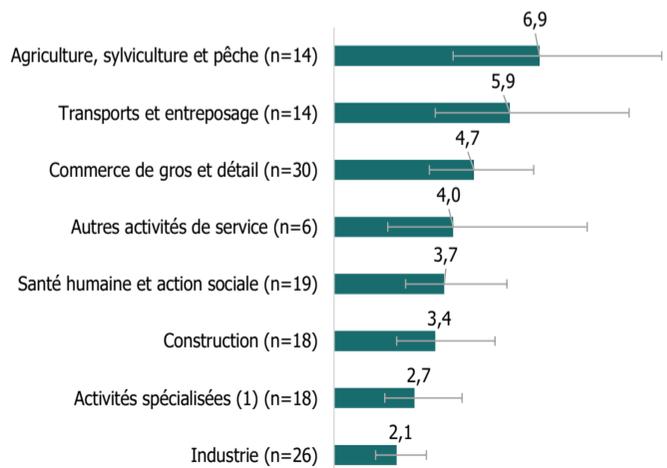
- 58 %** > Les agents physiques : vibrations, contraintes, visuelles, ambiance thermique [43;72]
- 40 %** > Le travail avec force [31;49]
- 35 %** > Les mouvements répétitifs [26;44]
- 32 %** > Les contraintes posturales [25;41]

Prévalence des affections de l'appareil locomoteur (ALM) selon la catégorie socio-professionnelle et le sexe (en % redressé et IC)



* : effectif inférieur à 5

Prévalence des ALM selon les secteurs d'activité (en % redressé et IC)



Note : Les secteurs d'activité pour lesquels l'effectif est inférieur à 5 au numérateur et/ou inférieur à 100 au dénominateur ne sont pas présentés.

(1) Activités spécialisées, scientifiques, techniques, activités des services administratifs et de soutien.

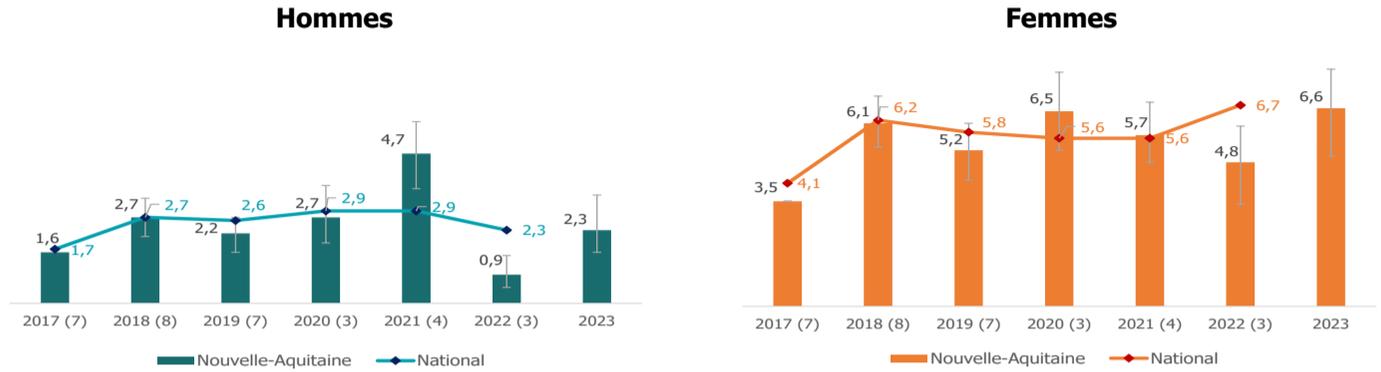


La souffrance psychique en lien avec le travail

	Effectifs bruts	Prévalences redressées
Hommes	39	2,3 % [1,6;3,4]
Femmes	95	6,6 % [5,3;8,2]
Ensemble	134	4,4 % [3,7;5,4]*

*Malgré un nombre de souffrance psychique plus faible que les affections de l'appareil locomoteur, le redressement induit une prévalence plus élevée

Evolution des prévalences de la souffrance psychique en lien avec le travail entre 2017 et 2023 par sexe (en % redressé et IC)

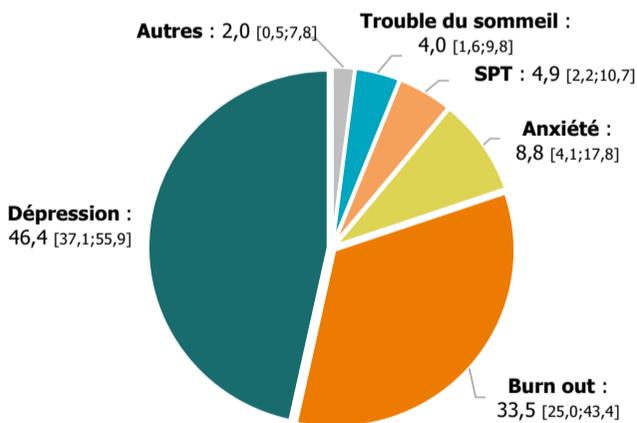


Note : le chiffre entre parenthèse indique le nombre de région pour lesquelles les données sont disponibles pour le calcul de la prévalence nationale (2023 : non disponible au niveau national). Les IC ne sont pas disponibles pour 2017 et ne sont indiqués que pour la Nouvelle-Aquitaine pour des raisons de lisibilité.

Agents d'exposition à l'origine de la souffrance psychique (en % redressé et IC)

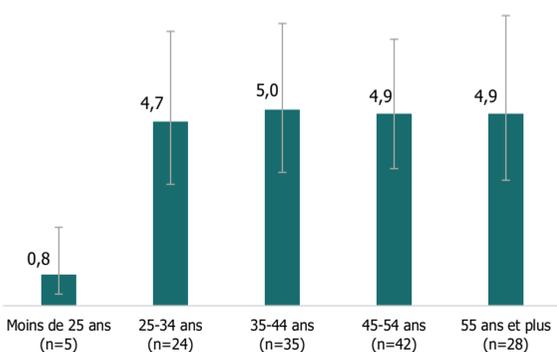
- 55 %** > Organisation fonctionnelle de l'activité [45;64] (management)
- 35 %** > Relations au travail et violence [27;45]
- 11 %** > Exigence inhérente à l'activité [7;18] (horaires de travail, déplacements)
- 10 %** > Etique personnelle, conflit de valeur [5;18]

Répartition des principaux symptômes ou pathologies signalés (en % redressé et IC)

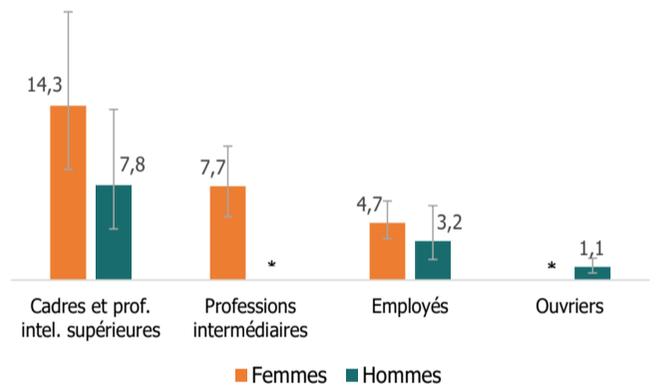


SPT : Syndrome post-traumatique

Prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail selon l'âge (en % redressé et IC)

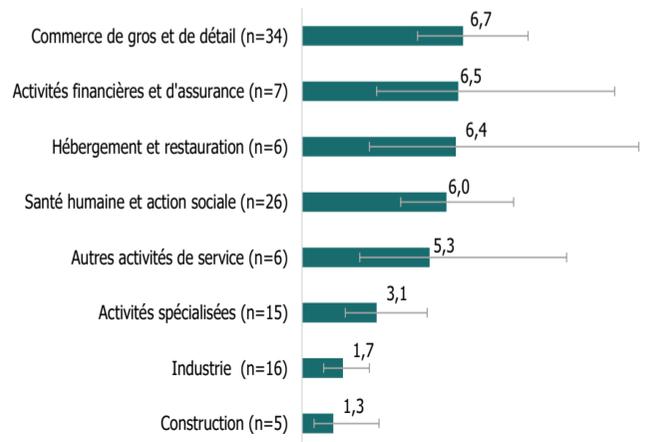


Prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail selon la catégorie socio-professionnelle et le sexe (en % redressé et IC)



* : effectif inférieur à 5

Prévalence de la souffrance psychique en lien avec le travail selon les secteurs d'activités (en % redressée et IC)

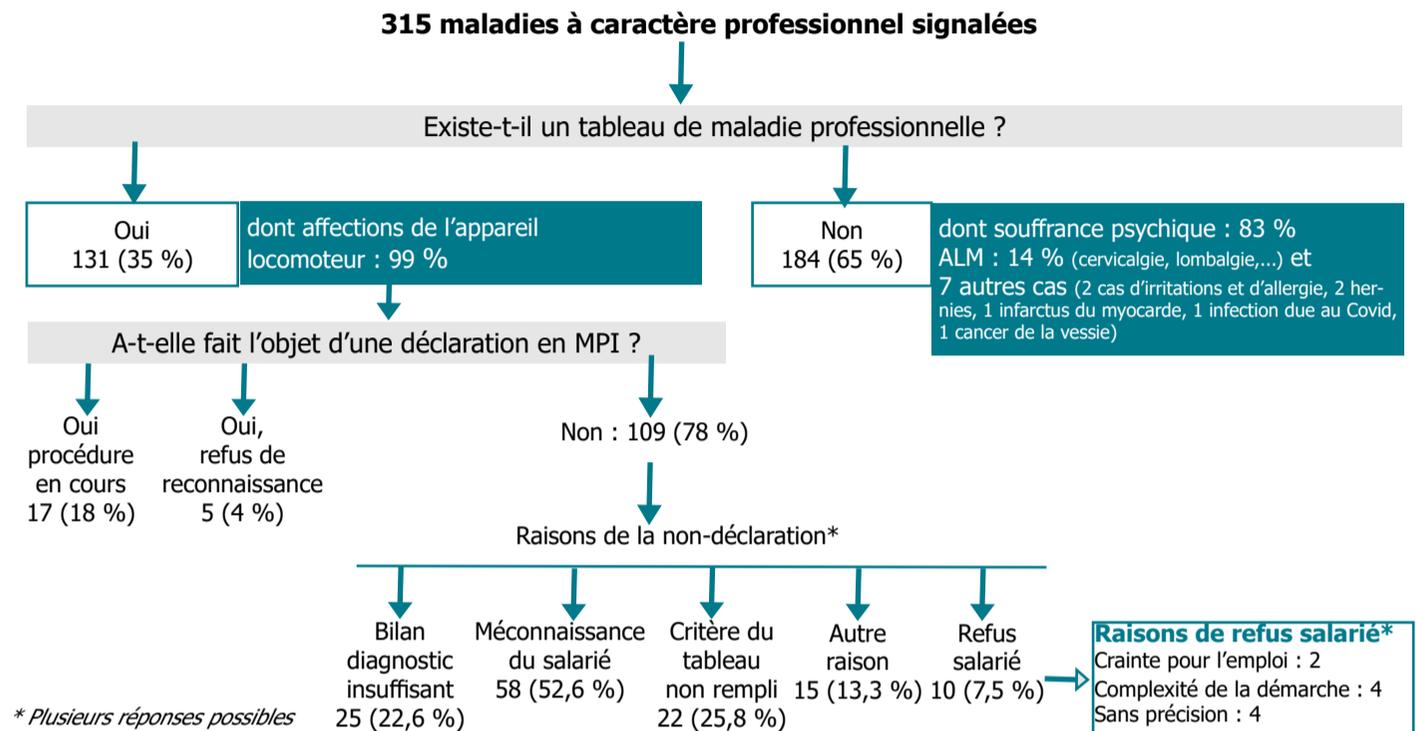


Note : les secteurs d'activités, pour lesquels l'effectif est inférieur à 5 au numérateur et/ou inférieur à 100 au dénominateur, ne sont pas présentés.



Effectifs bruts	
Irritations & allergies	3
Troubles de l'audition (Hommes)	2

Près de 80 % des pathologies signalées en MCP et correspondant à un tableau de MPI ne sont pas déclarées en maladie professionnelle



Conclusion

Ces résultats confirment la part importante et croissante de la souffrance psychique parmi les maladies à caractère professionnel. Ainsi, la prévalence de la souffrance psychique est supérieure de plus d'un point à celle des affections de l'appareil locomoteur parmi les salariés ; les femmes, comme ailleurs, sont bien plus souvent affectées que les hommes. A noter que depuis 2021, même si la part des troubles anxieux et dépressifs reste prépondérante parmi les MCP relevant de la souffrance psychique, l'épuisement professionnel ou « burn-out » a fortement cru pour représenter un tiers de ces pathologies. Par ailleurs, en Nouvelle-Aquitaine, la prévalence des affections de l'appareil locomoteur est supérieure à la moyenne nationale.

Ces données régionales très riches s'appuient sur l'investissement et la fidélité de quelques équipes en santé au travail sans lesquelles ces informations ne pourraient être délivrées. Il est essentiel de pouvoir poursuivre les efforts et d'impliquer davantage encore d'équipes de santé au travail pour pouvoir enrichir ces données de surveillance et mettre en lumière certains secteurs d'activité, des pathologies ou agents d'exposition, ou bien des spécificités territoriales de notre vaste région.

*Nous tenons à **remercier** chaleureusement l'ensemble des médecins du travail, des collaborateurs médecins et des infirmiers (ères) qui ont participé aux Quinzaines 2023, mais également les présidents et les directeurs des services de santé au travail pour leur implication, ainsi que le personnel administratif, les assistant(e)s, les informaticiens qui se mobilisent pour ce programme.*

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été réalisé au cours des Quinzaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les Quinzaines.

La prévalence d'une pathologie signalée en MCP correspond au nombre de salariés faisant l'objet d'au moins un signalement pour le type (ou groupe) de pathologie considérée sur l'ensemble des salariés vus au cours des Quinzaines.

Pour en savoir plus

Dossier thématique MCP sur le site de Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel
 Observatoire cartographique de Santé publique France : Géodes (Géo données épidémiologiques de santé) : <https://geodes.santepubliquefrance.fr>
 Site de l'ORS Nouvelle-Aquitaine : www.ors-na.org
 Site de la DREETS Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr



Dernières publications nationales

> **Estimation de la sous-déclaration des TMS, 2024, 10 p.**

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/troubles-musculo-squelettiques>

> **La souffrance psychique en lien avec le travail à partir du Programme de surveillance des MCP**

BEH, Santé Publique France, N°5, 2024, p. 92-103

https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/5/2024_5_3.html